



Commission PARM Samu de France

Compte rendu de réunion du 23 avril 2009

Représentant du C.A :

Dr Gilbert LECLERCQ du SAMU 93
Email : gilbert.leclercq@avc.aphp.fr
Pro : 01 48 96 44 55

Membres commission :

**Provence Alpes Cote d'Azur
Languedoc Roussillon et Corse :**
Patrice BEAUVILAIN du SAMU 13
Email : pat13samu@yahoo.fr
Pro : 06 0184 58 05

**Alsace, Lorraine et Champagne
Ardennes :**

David BOOS du SAMU 68
Email : BOOSD@ch-mulhouse.fr
Gsm : 06 10 81 83 98

**Pays de Loire, Bretagne et Basse
Normandie :**

Soizic CHANTEPIE du SAMU 35
Email : schantepie2000@yahoo.fr
Pro : 02 99 59 16 16

**Picardie, Nord Pas de Calais,
Basse Normandie et Haute
Normandie :**

Philippe DECAGNY du SAMU 80
Email : phdecagny@aol.com
Gsm : 06 77 27 28 38

Aquitaine, Poitou Charente :
Christine GOURDON du SAMU 33
Email : christine.gourdon@chu-bordeaux.fr

Pro : 05 56 96 70 70

**Bourgogne, Rhône Alpes et
Auvergne :**

Jacques LOISY du SAMU 21
Email : jacques.loisy@chu-dijon.fr
Pro : 03 80 40 28 29

**Midi Pyrénées et Languedoc
Roussillon :**

Richard LOZE du SAMU 31
Email : loze.r@chu-toulouse.fr
Gsm : 06 11 23 55 00

**Poitou Charente, Centre et
Limousin :**

Didier MAGNOU du SAMU 86
Email : didier.magnou@voila.fr
Fixe : 05 49 61 19 17

Ile de France et DOM - TOM :
Patrick MOREAU du SAMU 75

Email : patrick.parm@orange.fr
Gsm : 06 64 85 59 48

Franche Comté et Rhône Alpes :
Raphael PERRET du SAMU 25

Email : perretraphael@free.fr
Gsm : 06 70 80 13 28

Présents :

CA SdF : Marc GIROUD (Président SAMU de France), François BRAUN (Secrétaire Général SAMU de France), Gilbert LECLERCQ (Représentant CA, commission PARM).

Commission PARM SdF : Soizic CHANTEPIE, Patrice BEAUVILAIN, Philippe DECAGNY, Didier MAGNOU et Patrick MOREAU

Invités comme experts : Marie Noëlle PIZZAGALLI (SAMU 93), Yann PENVERNE (SAMU 44)

Ordre du jour : Aborder la problématique de la formation initiale au métier de PARM

La CPSDF a participé à cette réunion sur le thème de la formation des PARM au cours de laquelle le président de SAMU de France (Marc GIROUD) a rappelé la volonté de construire le nouveau métier de « Permanencier Assistant de Régulation Médical ». Cela passe obligatoirement par une formation élaborée sur la base des compétences indispensables à ce métier.

Le travail de cette journée nous a permis de pré-rédiger le contenu de cette formation ainsi que les critères de réalisation et validation.

Cette formation ne conditionne en aucun cas l'accès en catégorie B, elle intervient en renforcement des compétences de tous.

Cette formation s'adressera autant aux Parm en poste qu'aux Parm nouvellement recrutés, néanmoins les Parm en activité n'auront qu'à valider les modules piliers de cette nouvelle profession. Un complément d'information sur la structure des modules vous sera diffusé prochainement.

L'esprit qui anime SAMU de France est bien de promouvoir un métier dont les compétences sont en adéquation avec la mission qui est la notre.

Cette formation dispensée sous forme de FAE s'arcoute sur des modules impératifs quel que soit l'origine du personnel, les autres modules seront validés en fonction des compétences ou des expériences acquises antérieurement. Les méthodes de formation seront différenciées : formation tuteurée, formation théorique présentielle, stages et auto formation dirigée.

La CPSDF qui participe activement à ce travail reste vigilante d'une part à ce que la formation ainsi déclinée soit la véritable avancée de notre reconnaissance professionnelle d'autre part, à ce qu'elle devienne l'instrument de prétention à la création d'un diplôme.